

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2022, à 19H30, à Montet

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Mme Maryline Moulin, directrice adjointe ; Mme Catherine Tomala, cheffe de service des entités sociales ; Mme Marianne Jean-Mairet, IC Les Mouettes ; Mme Marie-Christine Roulin Frei, IC SASDB ; M. Jacques Haenggeli, responsable technique ; Mmes Carole Raetzo, Rose-Marie Rodriguez, Anne Meyer Loetscher, Députées ; Commune de Cheyres-Châbles ; Gérard Brodard, Syndic de Lully.

1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Le scrutateur suivant est désigné : M. Jean-Luc Clément.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 23 mai 2022 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

2. Appel des communes

La commune de Cheyres-Châbles étant excusée, le nombre de voix s'élève à 63 sur un total de 68. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

3. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2021

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal du 24 novembre 2021 qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2021

Les comptes et le rapport de gestion 2021 ont été préalablement adressés aux communes avec la convocation. Ils sont présentés par Serges Clot (cf. documents annexés).

4.1 RSSBF

Tous les chiffres figurent également en détail dans le rapport de la fiduciaire qui a été envoyé avec la convocation. Le budget est tenu.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.2 Entités santé : EMS/SASDB

EMS : 4'542 journées en moins pour les courts et longs séjours. Le foyer de jour a une augmentation de 689 journées. Avec autant de journées manquantes, il y a par conséquent des impacts au niveau des recettes d'exploitation et des charges. Les couts du personnel ont diminués. Il salue la très bonne gestion des débiteurs. CHF 43'852.33 sont encore à charge des communes.

Question de Nadia Savary : Aimerais avoir une information si l'Etat a fait des versements par rapport à la pandémie et, si oui, quel montant et si on doit encore toucher quelque chose ?

Sandra Lambelet Moulin lui répond que, à ce jour, nous n'avons aucune garantie hormis la partie matériel de protection. D'après les indications de la cheffe de service du SPS, l'intention de l'Etat est de soutenir la part des postes surnuméraires en soins et accompagnement. Toutefois, certaines charges d'exploitation resteront à charge des communes. Il faut attendre le correctif des comptes effectué par l'Etat. Le RSSBF a mis toutes les charges qu'il estimait pouvoir être assumées par l'Etat.

SASDB : De nombreux engagements de personnel temporaire ont dû être faits suite à la pandémie ; ceci figure dans les autres charges de personnel (= augmentation). L'indemnité kilométrique qui a été augmentée et la charge de travail plus conséquente provoque une augmentation des frais de véhicules et transports. CHF 149'680.95 à charge des communes.

Nicolas Kilchoer indique que les soins à domicile (SAD) vont prendre de l'ampleur et que la nouvelle loi sur le désenchevêtrement des tâches Etat Communes (LDETEC) charge les communes de la responsabilité et de l'entièreté du financement des SAD. Il s'agira de veiller à avoir des mécanismes réguliers de contrôle de l'équilibre financier voulu par la LDETEC.

Nadia Savary précise, par rapport au DETTEC, que sa mise en œuvre se veut être neutre au niveau financier ; si le canton donne des tâches supplémentaires aux communes, il leur retirera également des tâches.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.3 Entités sociales : SSB/SOC

SSDB : Nette augmentation du nombre de dossiers. Ce service n'a toujours pas senti l'entièreté de l'effet de la pandémie. CHF 415'829.20 à rendre aux communes.

SOC : Egalement beaucoup plus de mandats et cela se ressent dans les chiffres. Il est relevé qu'en 2020 nous n'avons que le 2^e semestre la comparaison en lien avec la restructuration du service à partir de ce moment-là. CHF 24'341.83 à rendre aux communes.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.4 Indemnités forfaitaires

CHF 162'288.37 sont encore à payer par les communes. Le budget était bien tenu durant le 1^{er} semestre. L'augmentation est survenue durant le 2^e semestre. L'évolution suit le fait du maintien à domicile plus élevé.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.5 Ambulance et SMUR

Ambulance : Nous avons uniquement des statistiques, soit 48% d'interventions pour le canton de Fribourg et 52 pour le canton de Vaud.

SMUR : Nous n'avons pas la répartition cantonale. Le montant facturé sera dorénavant fixe et sera celui présenté lors des budgets.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.6 Association

Il n'y aura plus d'intérêts pour les chambres mortuaires. L'emprunt a été remboursé au 31.12.2021.

En résumé, il y aura une refacturation aux communes d'un montant de CHF 169'434.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Les comptes dans leur ensemble et le rapport de gestion 2021 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité des voix.

5. Bouclement du compte de construction de l'EMS Les Fauvettes

Nicolas Kilchoer informe que les derniers travaux et les dernières factures ont été traitées. Le montant (non utilisé du crédit d'investissement) encore à disposition est de CHF 600'970.53. En vue des projets de construction des deux nouveaux EMS dans la Broye, il est proposé de mettre ces capitaux comme avance au compte des nouveaux projets.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

6. Présentation du foyer de jour des EMS de la Broye

Sandra Lambelet Moulin et Valérie Cosendai, infirmière référente du foyer de jour, présentent la mission et les activités. Il serait possible d'exploiter un foyer de nuit, mais actuellement la place est prise pour les bureaux du RSSBF et en cas de besoin d'intervention de soignants c'est trop loin du bâtiment principal des Fauvettes où se trouvent les soignants. Il y a une grande réflexion à mener pour les nouvelles constructions. La planification étant faite jusqu'à 2025, il va falloir convaincre le canton qu'il faudra développer les foyers de jour. Le transport étant un réel problème Sandra Lambelet Moulin propose d'inviter Passepartout lors d'une prochaine assemblée des délégués. Les défis des foyers de jour de la Broye sont nombreux pour les prochaines années.

7. Etat des dossiers en cours

S'agissant du concours d'architecture pour les 2 nouveaux EMS de la Broye, Catherine Plüss informe que nous sommes maintenant au cœur de la procédure. 19 dossiers reçus pour Estavayer-le-Lac et 17 pour Domdidier. 4 bureaux pour chaque commune ont été sélectionnés. Les 2 et 3 juin derniers, les candidats ont présenté leur projet aux membres du Collège d'experts ainsi qu'à quelques spécialistes conseils. Il reste maintenant 2 bureaux pour chaque commune qui participeront au 2^e degré. Les bureaux ont jusqu'en septembre pour déposer leur projet de 2^e degré. Le calendrier est tenu : les lauréats seront définis début janvier 2024 ; acceptation des budgets au printemps 2023 ; automne 2023 référendum ; début des travaux 2024.

Sandra Lambelet Moulin souhaite renseigner sur l'activité de cette année car elle ne ressemble pas à celle de l'année dernière. Les EMS sont complets et il y a des listes d'attente. Pour le SASDB on observe plus 11.3% d'augmentation de demandes principalement des soins infirmiers. Les entités sociales suivent la ligne de l'année dernière. Le RSSBF est toujours monitoré pour le suivi des cas Covid-19 dans les EMS. A ce jour, il n'y a pas de rappel de vaccination prévu. Au niveau de l'informatique, la dernière grande migration a eu lieu le 1^{er} juin dernier au SASDB, maintenant toutes les entités santé du RSSBF utilisent les mêmes programmes. Elle tient à remercier sincèrement Mme Marianne Jean-Mairet, infirmière-chef responsable de site aux Mouettes, qui prend sa retraite à fin juillet après 22 ans d'activité. Les équipes ont été mises à rude épreuve, elle remercie également chaleureusement tout le personnel pour son engagement ainsi que les communes, le comité, les membres du bureau de direction, les cadres et tous les collaborateurs qui la soutiennent.

Nicolas Kilchoer tient également à remercier Mme la directrice Sandra Lambelet Moulin.

8. Divers

Un mini-film des travaux de transformation de l'EMS Les Grèves du lac est projeté. L'EMS compte maintenant 50 lits dont une dizaine de chambres supplémentaires à un lit.

Raphaël Monnerat, informe que le RSSBF a engagé aux Mouettes une réfugiée Ukrainienne avec permis S comme auxiliaire de santé.

Le Président clôt l'assemblée à 20h43 et donne la parole à Mme Françoise Robert, Vice-syndique de la commune accueillante, qui nous souhaite la bienvenue et présente brièvement la commune de Les Montets.


Le Président
Nicolas Kilchoer


La secrétaire
Aline Volery